



CNDP

Monsieur PAPINUTTI, Président

Monsieur GREFFE, Directeur

Objet : Plan de concertation Géométhane

Rueil-Malmaison, le 23 Juillet 2026,

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Suite au Débat Public mené en 2025, Géométhane s'engage dans une concertation continue afin d'informer les publics sur le projet GeoH2, projet de stockage d'hydrogène en cavités salines à Manosque. Par ce présent courrier, Géométhane vous partage son plan de concertation revu avec les garants que vous avez désignés - Mme Valérie SAKAKINI et M. Michel GAIRAUD - pour illustrer toutes les modalités de participation mise en œuvre par Géométhane jusqu'à l'enquête publique.

Je vous remercie par avance pour l'attention portée à ce plan de concertation.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

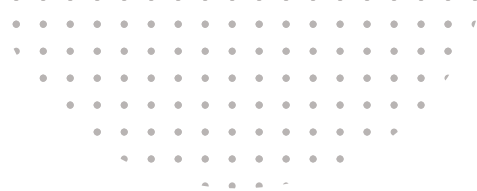
DocuSigned by:

Jean-Michel NOE

5B0B4532893A428...

Jean-Michel NOE

Président GIE Géométhane



Projet GeoH2

Stockage d'hydrogène dans des cavités salines existantes à Manosque

→ MODALITES PROPOSEES POUR LA CONCERTATION CONTINUE POST-DEBAT PUBLIC



Sommaire

- **Objet de la concertation continue**
- **Calendrier prévisionnel**
- **Enseignements du débat public et engagements du maître d'ouvrage**
- **Périmètre et publics concernés**
- **Modalités de la concertation continue**

Chemin Louis Denis Valverane – 04100 Manosque

Siège social : 2, rue des Martinets – 92569 Rueil-Malmaison CEDEX

Tel : 04 92 70 57 15 • www.geomethane.fr



Objet et cadre de la concertation continue

Le projet GeoH2, porté par Géométhane, vise à convertir des cavités salines existantes situées à Manosque en infrastructure de stockage d'hydrogène, afin de contribuer à la décarbonation des activités industrielles et au développement d'un écosystème hydrogène régional.

À l'issue du débat public territorial « Fos Berre Provence : un avenir industriel en débat », organisé en 2025 et au sein duquel étaient débattus plusieurs projets régionaux dont GeoH2, le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le projet en tenant compte des enseignements du débat et en s'engageant à prolonger le dialogue avec le public.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-14 du code de l'environnement, la phase de concertation continue vise à assurer une information et une participation effective du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Cette phase est conduite sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), chargé de veiller à la qualité de l'information et à la sincérité de la participation. Pour le projet GeoH2 de Géométhane, **la CNDP a désigné M. Michel GAIRAUD et Mme Valérie SAKAKINI** en tant que garant et garante pour la procédure de concertation continue suite au débat public « Fos Berre Provence : un avenir industriel en débat » par la décision du 12 janvier 2026.

Dans ce cadre, le présent document définit les modalités de la concertation continue mises en œuvre par Géométhane, en cohérence avec les recommandations de la CNDP et les engagements pris à l'issue du débat public.

La concertation continue vise à prolonger et approfondir le dialogue engagé avec le public. Elle s'inscrit dans une logique d'information régulière et de participation du public, adaptée aux enjeux et à l'avancement du projet.

Elle poursuit trois objectifs principaux :

- D'abord, assurer une information transparente et accessible sur l'état d'avancement du projet, notamment concernant les études en cours, les choix techniques et leurs évolutions. Cet objectif répond à une attente forte exprimée lors du débat public.
- Ensuite, permettre au public de continuer à s'exprimer, en posant des questions et en formulant des observations, en particulier sur les enjeux sensibles tels que la gestion des risques, les impacts environnementaux ou les effets cumulés.
- Enfin, contribuer à l'élaboration du projet en intégrant les contributions du public dans la réflexion du maître d'ouvrage, dans une logique qui dépasse la seule information et ouvre, lorsque cela est pertinent, des espaces de dialogue, de participation et d'approfondissement.

Les modalités retenues reposent sur trois principes structurants :

- Le premier est la distinction claire entre les dispositifs d'information, de participation et, le cas échéant, de co-construction, conformément aux attentes de la CNDP.

- Le deuxième est le principe de traçabilité, garantissant un suivi des contributions du public, des réponses explicites et une restitution accessible. Les modalités seront précisées ultérieurement.
- Le troisième est une approche progressive et adaptable, permettant d'ajuster les modalités au fil de l'avancement du projet, des résultats des études et des attentes exprimées par le public et les garants.

Calendrier prévisionnel (2026 à 2028)

La concertation continue s'inscrit dans le calendrier de développement du projet, depuis la phase post-débat public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Elle comporte des temps réguliers d'information et de participation, structurés autour des principales étapes du projet, en particulier la production des études, leur restitution et la préparation du dossier d'autorisation environnementale.

Ce calendrier est présenté à titre prévisionnel et pourra être ajusté en fonction de l'avancement du projet et des besoins identifiés en matière de concertation.

Le calendrier prévisionnel du projet s'échelonne de mi-2026 (lancement des études environnementales) jusqu'en 2032 (date prévisionnelle de mise en service de la canalisation NaTran acheminant l'hydrogène).

A l'issue du débat public, la constitution et le dépôt des dossiers d'autorisations environnementale et d'urbanisme seront réalisés, l'autorisation préfectorale d'exploiter étant attendue en 2028.

En parallèle, les études d'ingénierie aboutiront à la décision finale d'investissement, prévue pour fin 2028. Elle permettra le lancement des études de détail, puis des phases de passation de marchés et de construction, qui devraient s'étendre de 2028 à 2032 pour une mise en service prévue fin 2032.

Enseignements du débat public et engagements du maître d'ouvrage

Le débat public a révélé un intérêt marqué du public pour les enjeux liés à la filière hydrogène, mais également des interrogations fortes concernant :

- la maturité de cette filière,
- ses impacts environnementaux, ses besoins en ressources,
- ainsi que les risques industriels associés au stockage d'hydrogène.

Les échanges ont également mis en évidence une attente de clarification sur l'articulation du projet avec les autres initiatives du territoire, notamment les projets de production et de transport d'hydrogène, ainsi que sur la prise en compte des effets cumulés à l'échelle régionale.

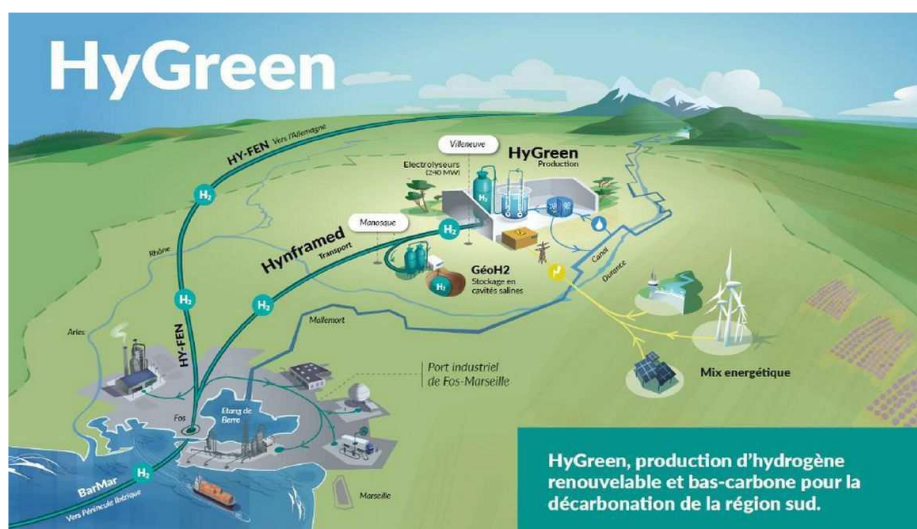
En réponse à ces attentes, le maître d'ouvrage a pris plusieurs engagements structurants, notamment :

- poursuivre le projet en renforçant la transparence de l'information,
- produire des compléments d'étude en lien avec le développement du projet, et
- organiser un dialogue continu avec les parties prenantes et avec le public tout au long de son développement.

La concertation continue constitue ainsi un cadre opérationnel permettant de rendre effectifs ces engagements, en assurant à la fois une continuité du dialogue et une capacité d'adaptation aux attentes exprimées.

Périmètre et publics concernés

La concertation continue s'inscrit dans un périmètre territorial qui englobe en priorité les communes directement concernées par l'implantation du projet, à savoir Manosque et Dauphin, ainsi que le bassin de vie « Val de Durance ». Ce périmètre est élargi en cohérence avec l'échelle des effets du projet et de son inscription dans un système hydrogène territorial, notamment avec la commune de Villeneuve (concernée par le projet de production d'hydrogène : Hygreen).



Le projet peut aussi concerner l'ensemble du bassin Marseille/Fos de par son intégration dans un ensemble énergétique très large, national voire européen. La concertation continue s'adresse donc à un public large, comprenant les habitants et riverains, les élus et collectivités territoriales, les associations, les acteurs économiques et l'ensemble des parties prenantes intéressées.

Modalités de la concertation continue

Information du grand public via les outils numériques (site internet par exemple)

Le dispositif d'information repose principalement sur la mise en place et l'actualisation du site internet dédié au projet, qui constitue le point d'entrée principal pour le public. Il est hébergé sur le site du maître d'ouvrage à l'adresse : [Stockage d'hydrogène à Manosque - Géométhane](#).

Chemin Louis Denis Valverane – 04100 Manosque

Siège social : 2, rue des Martinets – 92569 Rueil-Malmaison CEDEX

Tel : 04 92 70 57 15 • www.geomethane.fr



Ce site permet un accès centralisé aux documents du projet, aux études produites, aux synthèses des échanges et aux actualités. Il est conçu pour évoluer tout au long de la concertation continue, en intégrant notamment une foire aux questions alimentée par les contributions du public et les réponses du maître d'ouvrage.

Ce choix d'un support numérique centralisé répond à un double objectif :

- il permet d'une part de garantir une accessibilité permanente à l'information,
- et d'autre part d'assurer une traçabilité des échanges et des données mises à disposition, en cohérence avec les attentes de transparence formulées lors du débat.

Le site interne de Géométhane dispose d'un onglet « Hydrogène » depuis Janvier 2023 lorsque nous avons commencé à communiquer sur le projet GeoH2. Dès que le plan de concertation continue sera validé, les modalités de participation liées à la concertation continue pourront être publiées.

L'onglet du site Géométhane est actualisé régulièrement en fonction du développement du projet GeoH2. Au cours de la concertation continue, Géométhane s'engage à poursuivre ces mises à jour, toujours en fonction du développement intrinsèque du projet mais aussi en fonction des échanges avec les publics qui se manifesteront.

Ce dispositif est complété par un compte LinkedIn depuis Mai 2026 qui permet de publier des actualités sur le projet, informer des autres dispositifs de concertation continue (réunion publique par exemple), et échanger directement avec les personnes qui ont des questions.

Pour permettre au public d'échanger avec Géométhane dans le cadre de la concertation continue, de poser des questions, des demandes, et d'obtenir des réponses, Géométhane propose donc désormais deux dispositifs :

- « Nous contacter » depuis le site internet de Géométhane
- Messagerie du compte LinkedIn de Géométhane

Une foire aux questions (FAQ) sera publiée au quatrième trimestre 2026 sur le site internet de Géométhane pour partager et rendre publiques toutes les questions posées et les réponses apportées par Géométhane en toute transparence.

Géométhane pourrait envisager finalement la mise en place d'une newsletter lorsque le projet sera plus avancé. Cette newsletter permettrait d'aller au-devant du public et de rendre compte à intervalle régulier (semestriel) des actualités du projet, de la concertation avec un récapitulatif des contributions déposées par le public sur l'ensemble des dispositifs mis à disposition et des réponses apportées.

Dispositifs de participation

En complément de l'information, la participation du public repose sur l'organisation de temps d'échange réguliers, au premier rang desquels figurent des réunions publiques organisées à une fréquence annuelle, fréquence adaptée suivant à l'avancement du projet.

Ces réunions ont vocation à présenter l'état d'avancement du projet, à restituer les résultats des études et à offrir un espace d'échange direct avec le public. Elles sont conçues comme des moments clés de la concertation, permettant de rendre compte des suites données aux contributions et d'identifier les sujets nécessitant un approfondissement.



La réunion publique de 2026 en particulier permettra d'informer le public sur les engagements de Géométhane suite au Débat Public de 2025 et d'inviter le public à participer aux différentes modalités de la concertation continue.

Des modalités complémentaires, telles que des permanences en mairie ou des ateliers utilisant des outils de médiation industrielle sur l'H2, pourront être mises en place pour permettre un dialogue plus direct et plus approfondi avec un public le plus large et diversifié possible, notamment sur des sujets techniques ou sensibles identifiés suite aux études techniques qui seront réalisées. Ces modalités seront organisées si possible autour de la réunion publique annuelle pour mutualiser les déplacements. Le calendrier pourra bien entendu évoluer en fonction des actualités et des besoins exprimés par le public.

Géométhane s'engage également à planifier des interventions dans des établissements scolaires de l'agglomération (DLVA) pour permettre de s'adresser à un public plus jeune. A titre indicatif, la fréquence serait également annuelle, avec possibilité d'évolution si nécessaire.

- **1. Entretien des relations avec les parties prenantes locales : élus, associations, riverains, ... (principalement sur les communes de Manosque et Dauphin)**

Géométhane est propriétaire du site de stockage à Manosque, exploité depuis 1993. Géométhane entretient donc des relations étroites avec tous les acteurs du territoire depuis de nombreuses années. Le projet GeoH2 bénéficie donc de relations de confiance de long terme permettant de sécuriser le développement dans un cadre déjà établi.

- **Concertation préalable dans le cadre de la procédure de Déclaration de Projet avec la mairie de Manosque pour modification du PLU**

Géométhane envisage d'implanter le projet GeoH2 dans un secteur déjà industrialisé et occupé par les têtes de puits mais dont le PLU doit être modifié pour les installations de surface H2. Après échanges avec la Mairie de Manosque et les services de l'Etat, c'est la procédure de Déclaration de Projet qui serait la plus adaptée pour modifier le PLU.

La Mairie de Manosque a pris une délibération de prescription le 09 Avril 2026 et Géométhane a organisé une réunion de lancement le 07 Mai avec le cabinet Begeat. C'est le dossier finalisé qui donnera le signal pour lancer la concertation préalable dont les modalités sont rappelées ci-dessous :

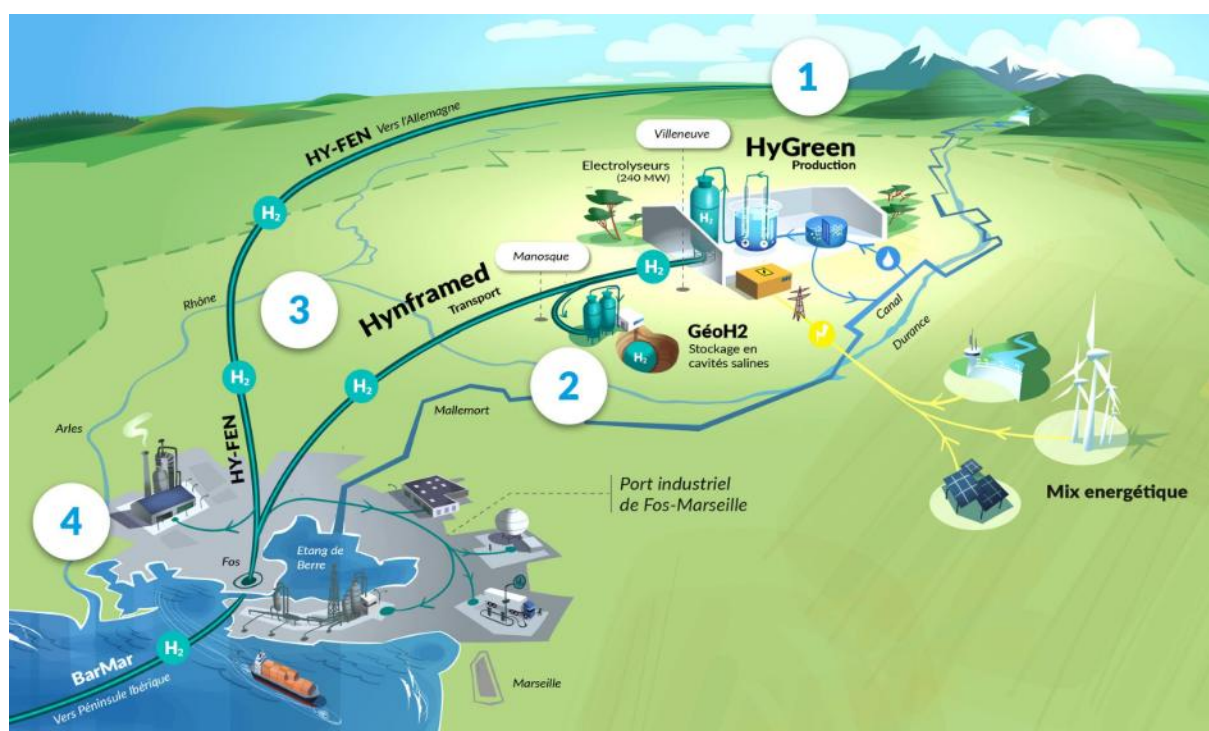
- Information par voie d'affichage en Mairie et sur le site internet de la commune - Durée : 1 semaine
- Mise à disposition du public d'un dossier présentant le projet en Mairie (2 format papier) et sur le site internet de la commune (1 format numérique) - Durée : 7 semaines
- Mise à disposition du public d'un cahier d'observations en Mairie ainsi que d'une adresse mail dédiée pour permettre au public de faire part de ses observations de manière dématérialisée - Durée : 7 semaines

Le Conseil Municipal devra enfin délibérer pour tirer le bilan de la concertation préalable. Géométhane prévoit d'organiser un temps spécifique pour revenir vers le public, à la fois sur cette procédure et la prise en compte des contributions du public, mais également sur des thématiques propres au projet comme l'insertion paysagère.

Géométhane sera vigilant vis-à-vis du public pour bien distinguer la concertation continue de cette concertation préalable dans le cadre de la procédure de Déclaration de Projet. Géométhane veillera également à informer en amont de cette procédure de modification du PLU, et durant son déroulement, le public concerné par la concertation continue de façon à l'inciter à y participer puis à lui faire connaître les conclusions. Le bilan de cette concertation préalable sera pris en compte dans le cadre du bilan de la concertation continue du projet GeoH2.

• 2. Réunions d'information communes sur le Val de Durance

Le projet GeoH2 s'inscrit dans un ensemble plus large de projets liés à la décarbonation du territoire : le projet HYNframed de transport d'hydrogène par canalisation porté par NaTran, auquel se raccorderait GeoH2, ainsi qu'avec le projet HyGreen de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone porté par Engie à Villeneuve.



1. Production

Site d'électrolyse à Villeneuve de 240 MW de capacité, alimenté par de l'électricité renouvelable (PPA/GO) et complété par le mix bas carbone français, afin de maximiser la part RFNBO conformément aux exigences européennes.

2. Stockage

Géoh2 (Manosque) : des cavités salines pour réguler la production et la demande, et garantir la disponibilité d'hydrogène pour l'industrie et la mobilité.

3. Transport

Connexion aux réseaux HYNframed (Manosque ↔ Fos-sur-Mer) ainsi qu'à la dorsale HY-FEN, afin d'assurer une intégration régionale et européenne.

4. Usage

Pour l'industrie (acier, chimie, raffinage, e-fuels,...), la mobilité lourde ainsi qu'au service du système électrique afin de permettre un meilleur équilibre.

Dans ce contexte, le maître d'ouvrage prévoit de coordonner certaines modalités de concertation avec les porteurs des projets associés (réunion publique notamment), afin de garantir une meilleure lisibilité pour le public et de favoriser une approche globale des enjeux territoriaux.

Chemin Louis Denis Valverane – 04100 Manosque

Siège social : 2, rue des Martinets – 92569 Rueil-Malmaison CEDEX

Tel : 04 92 70 57 15 • www.geomethane.fr



Cette coordination se traduira par l'organisation de temps d'échange communs **a minimum annuellement** et par la mise en cohérence des informations diffusées. **La première réunion publique de cette nouvelle phase de concertation continue se tiendra à l'automne 2026 à Manosque** (réunion publique inter-projets - format 2h). Pour GeoH2, les sujets abordés porteront sur la présentation du projet, les enseignements du débat public, les engagements de Géométhane, les modalités prévues pour la concertation continue, le calendrier et les actualités du projet (déclaration de projet / études techniques / subventions...). La réunion sera animée par la société SYSTRA. La présentation et le compte-rendu des échanges seront mis en ligne sur le site internet Géométhane.

En amont de cette réunion publique, une permanence d'information se tiendra également en Mairie (ou sur le campus de Sainte Tulle) pour rencontrer directement le public et permettre une plus grande proximité et des échanges individualisés avec les équipes. L'accès sera libre et sans inscription. Toutes les modalités de cette permanence seront présentées par la mairie (affichage et site internet) et relayées sur les différents supports des porteurs de projets, éventuellement avec un communiqué de presse si nécessaire.

La combinaison de ces deux initiatives (réunion publique et permanence d'information en amont) permettront un partage de l'information sur les projets mais aussi une réelle participation du public. Cette journée permettra dès l'automne 2026 de faire connaître au public nos engagements après le débat, de l'informer sur le calendrier des projets et les modalités de la concertation continue, et enfin de l'éclairer sur les possibilités ouvertes pour qu'il y participe avant l'enquête publique.

- **3. Contribution à la démarche de dialogue à l'échelle de la région PACA**

Le maître d'ouvrage pourra être amené à participer aux réunions annuelles qui seraient planifiées à l'échelle de la Région, échelle du Débat Public « Fos Berre Provence : un avenir industriel en débat » qui s'est tenu en 2025, notamment pour la mise à jour de l'Analyse des Effets Cumulés (AEC). Géométhane se dit tout à fait ouvert et favorable à toutes ces initiatives à l'échelle régionale, autour de la zone industrielle de Fos-Marseille.

- **Instances de suivi et dialogue structuré pendant la phase de travaux**

Afin de structurer le dialogue dans la durée, **un comité de suivi pourrait être mis en place lors de la phase de travaux (post-2028)**, associant des représentants du public, des associations, des élus et des parties prenantes.

Ce comité aurait vocation à jouer un rôle complémentaire des temps ouverts au grand public, en permettant un suivi régulier du projet, une analyse des études et une discussion approfondie des enjeux. Les modalités pourraient être discutées pendant la concertation continue si le public en exprime le besoin.

Mise à disposition des études et traitement des contributions

Chemin Louis Denis Valverane – 04100 Manosque

Siège social : 2, rue des Martinets – 92569 Rueil-Malmaison CEDEX

Tel : 04 92 70 57 15 • www.geomethane.fr



Le maître d'ouvrage s'engage à mettre à disposition du public les résultats des études réalisées, notamment celles relatives aux impacts environnementaux, aux risques industriels et aux effets cumulés. Ces éléments font l'objet de présentations adaptées, afin de les rendre compréhensibles par un public non spécialiste, tout en garantissant leur rigueur scientifique. Par ailleurs, les contributions recueillies dans le cadre de la concertation sont traitées de manière transparente. Elles donnent lieu à des réponses, qui sont rendues publiques sur le site internet de Géométhane, et à un suivi permettant de documenter les suites qui leur sont données.